



# Syndicat des Territoriaux SNIAT

## Syndicat **N**ational **I**ndépendant des **A**gents **T**erritoriaux

**Siège:** Le Val des Chênes – 208 Chemin de Maraval  
83600 – LES ADRETS DE L'ESTEREL

**Accueil syndical:** 06 88 75 99 78 - territoriauxsniat@orange.fr

Juillet 2014

### Le mot du Président

Chers collègues,

## Les élections professionnelles seront organisées le jeudi 4 décembre 2014.

Elles permettront d'élire les représentants du personnel aux :

- Commissions administratives paritaires (catégories A, B et C),
- Comité technique
- Commissions consultatives paritaires pour les non titulaires (un décret devrait paraître pour préciser les règles d'élections de ces commissions),

Ces représentants seront élus pour 4 ans à un seul tour de scrutin.

Les représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) locaux seront désignés pour 4 ans par les organisations syndicales en fonction des résultats au comité technique.

Le recensement des effectifs employés par les collectivités au 1er janvier 2014 détermine les éléments suivants :

- Pour les C.A.P. : le nombre de représentants par catégorie (A – B – C) ainsi que la répartition des membres entre les groupes hiérarchiques,
- Pour le C.T. et le C.H.S.C.T. : la création obligatoire d'un comité technique local et d'un C.H.S.C.T. local pour les collectivités employant au moins 50 agents au 01/01/2014.

Vous trouverez l'ensemble des informations relatives aux modalités d'organisation des élections professionnelles dans la partie [conseil/organismes paritaires/élections professionnelles 2014](#).

Par ailleurs, je vous informe que les adhérents présents lors de l'assemblée générale du 16 juin ont décidé de changer le nom du syndicat. Je vous donnerai toutes informations à ce sujet dans le « mot du président » du mois prochain.

Bonnes vacances à vous tous,

Jean-Pierre KLINHOLFF

**Président du Syndicat indépendant National des Agents Territoriaux**